

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Désignation de  
représentants

**OBJET :  
COMMISSION  
COMMUNALE DE  
DELEGATION DE  
SERVICES  
PUBLICS –  
CONDITIONS DE  
DEPOT DES  
LISTES POUR  
L'ELECTION DE  
SES MEMBRES**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia, GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

**Absents** : Néant

**Secrétaire** : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **19 JUIN 2020**

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de créer une commission communale de Délégation de Services Publics en application du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement des articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 traitant des modalités de dépôt des listes, de la composition et de l'élection de cette commission.

La commission communale de délégation de services publics analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal par vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, avant que le Conseil Municipal ne puisse procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**FIXE** comme suit, les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de services publics :

- Les listes seront déposées ou adressées à la Ville de Castelnaudary à l'attention de Monsieur le Maire, au plus tard 3 jours avant la séance du Conseil Municipal à laquelle sera inscrite à l'ordre du jour, l'élection des membres de la commission,
- Les listes, pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
**18 JUIN 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**17 JUIN 2020**  
Par publication le :  
**19 JUIN 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*h/a*



Hervé ANTOINE